

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
N° 2015/115
OBJET : ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 44

Nombre de Conseillers présents : 27

Nombre de Conseillers présents et représentés : 36

Quorum : 22

Date convocation du Conseil Communautaire : 8 décembre 2015

Date d'affichage de la convocation au siège : 8 décembre 2015

La séance est ouverte

Le 15 décembre 2015 l'année deux mille quinze à 18 h 30
à BEAUTIRAN - Espace Culturel Gilles PEZAT

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Christian TAMARELLE.

Nom, prénom	Présent*	Excusé, procuration à	Nom, prénom	Présent*	Excusé, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNE Philippe (Maire)	A	
BURTIN - DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	E	M.TAMARELLE
BENESSE Jean-Michel (Maire)	P		FATH Bernard (Maire)	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean André (Maire)	P	
CLEMENT Bruno (Maire)	E	Mme DEBACHY	MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoit (Maire)	P		Fabrice BOS	P	
Martine TALABOT	P		Nadine CHENNA	P	
Philippe BARRERE	P		Philippe DIAS	A	
Valérie LAGARDE	P		Muriel EYL	P	
Thierry BLANQUE	E	M.DARBO	Catherine FOURNIER	P	
Béatrice CANADA	P		Anne-Marie LABASTHE	P	
Philippe BALAYE	A		Alain LAGOARDETTE	A	
Michèle BOURROUSSE	P		Jean-François MOUCLIER	P	
Christian GACHET	P		Nadine JOLIVET	A	
Nathalie ROUSSELOT	E	Mme BOURROUSSE	Jean-Paul MERCADIE		
Félicie DURAND	E	M. LARRUE	Laure BENCTEUX	E	M.CHEVALIER
Dominique LARRUE	P		Bernard CHEVALIER	P	
Françoise BETES	P		Bernadette PELISSIER	E	M.BENESSE
Alexandre DE MONTESQUIEU	A		Jean-François BORDELAIS	E	Mme BURTIN DAUZAN
Corinne MARTINEZ	P		Maryse DEBACHY	P	
Sylvie OHRENSSTEIN-DUFRANC	E	M.GAZEAU	Jean KESLER	A	
Benoist AULANIER	A				

Sur proposition de Monsieur le Président, Madame EYL est élue secrétaire de séance

Le procès-verbal de la réunion du 29 septembre 2015 est adopté à l'unanimité

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu le décret n° 87-1101 du 30 décembre 1987 portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés,

Vu le décret n° 2000-954 du 22 septembre 2000 relatif aux règles d'assimilation des établissements publics locaux aux collectivités territoriales pour la création de certains grades de fonctionnaires territoriaux,

Vu l'avis du comité technique lors de sa séance du 26 novembre 2015,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

Monsieur le Président propose d'actualiser le tableau des effectifs de la Communauté de Communes de Montesquieu en créant des emplois suite à un avancement (ancienneté) et au dépassement du seuil démographique de 40 000 habitants.

Des **seuils démographiques** régissent la création des emplois fonctionnels par l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale.

Les seuils démographiques renvoient au recensement d'une population déterminée en nombre d'habitants. La population légale à prendre en compte est celle du recensement réalisé par l'INSEE constatant les nouveaux effectifs de population.

La population prise en compte est la population dite « totale », obtenue par l'addition de la population municipale avec la population comptée à part (R 2151-2 du Code Général des Collectivités Territoriales).

La technique de l'**assimilation** est utilisée pour déterminer le seuil démographique de certains établissements.

Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) peuvent créer des emplois fonctionnels de direction s'ils répondent aux conditions de seuils démographiques par assimilation. L'assimilation repose sur la somme des populations des communes regroupées.

➤ **Création d'un emploi de directeur général des services d'un établissement public de coopération intercommunale de 40 000 à 80 000 habitants et suppression d'un emploi de directeur général des services d'un établissement public de coopération intercommunale de 20 000 à 40 000 habitants**

Cette création d'emploi permettrait de prendre en compte la population dite « totale » de la Communauté de Communes de Montesquieu soit :

Commune	Population municipale	Population comptée à part	Total
Ayguemorte les Graves	1 026	14	1 040
Beautiran	2 169	26	2 195
Cabanac et Villagrains	2 159	26	2 185
Cadaujac	5 429	197	5 626
Castres Gironde	2 179	41	2 220
Isle Saint Georges	541	40	581
La Brède	3 967	453	4 420
Léognan	9 586	217	9 803
Martillac	2 770	93	2 863
Saint Médard d'Eyrans	2 872	111	2 983
Saint Morillon	1 542	26	1 568
Saint Selve	2 285	34	2 319
Saucats	2 230	31	2 261
	38 755	1 309	40 064

➤ **Création d'un emploi de directeur territorial et suppression d'un emploi d'attaché principal.**

Cette création d'emploi permettrait faire bénéficier d'un avancement de grade à la directrice générale des services.

- Décider de la création de l'emploi suivant à compter du 1^{er} mars 2016 :

Grade	Nombre	Filière	Catégorie	Quotité
Directeur territorial	1	Administrative	A	35/35ème

- Décider la suppression de l'emploi suivant à compter du 1^{er} mars 2016 :

Grade	Nombre	Filière	Catégorie	Quotité	Motif
Attaché principal	1	Administrative	A	35/35ème	Avancement de grade

- Décider de la création de l'emploi suivant à compter du 1^{er} avril 2016 :

Grade	Nombre	Filière	Catégorie	Quotité
-------	--------	---------	-----------	---------

Directeur général des services d'un EPCI de 40 à 80 000 habitants	1	Emploi fonctionnel	Affiché le ID : 033-243301264-20151218-2015_115-DE	SLOW 35/35ème
---	---	--------------------	---	-------------------------

- Décider la suppression de l'emploi suivant à compter du 1er avril 2016 :

Grade	Nombre	Filière	Catégorie	Quotité	Motif
Directeur général des services d'un EPCI de 20 à 40 000 habitants	1	Emploi fonctionnel		35/35ème	Modification state démographique

Le Conseil de Communauté à l'unanimité :

1°) **Autorise** Monsieur le Président à pourvoir les emplois prévus ci-dessus et l'habiliter à effectuer les démarches nécessaires et signer les pièces correspondantes,

2°) **Dit** que les crédits budgétaires correspondants seront inscrits au budget de la Communauté de Communes de Montesquieu.

Pour copie conforme,

Fait à Martillac,
Le 15 décembre 2015
Le Président
Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement

